**Traitement de la pédiculose**

Considérant que la contamination survient exclusivement par contact, il est demandé aux parents de contrôler avec attention leurs enfants ; l’objectif étant de détecter le problème pour intervenir sans délai afin d’éviter que l’infestation se transmette d’enfant à enfant.

Pour cette raison, il est indispensable que :

* dès que la présence des parasites est constatée, le **traitement anti-poux** soit effectué immédiatement ;
* l’enfant rentre à l’école après avoir reçu le traitement.

Les produits spécifiques pour ce genre de traitement se trouvent en pharmacie et ne nécessitent pas de prescription médicale.

**Important:** le traitement doit commencer seulement en cas de présence de parasites; les produits ne fonctionnent pas pour la prévention mais peuvent, s’ils sont utilisés de manière inadéquate, provoquer des réactions allergiques et une résistance à l’éradication des poux.

***Le bien-être de chaque enfant sera compromis si certains enfants ne sont pas contrôlés efficacement et ne reçoivent pas de traitement.***

Sur le site de l’école, vous pouvez consulter la fiche spécifique fournie par l’A.S.L qui donne toutes les informations nécessaires.

Les parents sont priés de restituer aux enseignants de la classe le formulaire n.1 ci-joint par lequel ils certifient avoir effectué le contrôle anti-poux à leur enfant (ce coupon se trouve également dans le journal de classe de chaque enfant).

Traduzione realizzata con il Progetto FAMI LAB'IMPACT

[www.aziendaisola.it](http://www.aziendaisola.it) Azienda Isola

e pagina Facebook Labimpact ambito Isola Bergamasca

CLASSE ………………………………………/SCUOLA …………………………………….....

*CLASSE /SECTION…………………………/ÉCOLE ………………………………………..*

Il/La sottoscritto/a …………………………………, genitore dell’alluno/a…………………………………………………

*Je soussigné(e)…………………………………….. parent de l’élève ………………………………………………………….*

della Scuola Infanzia/ Primaria/Secondaria di 1° grado di:

*de l’école maternelle/primaire/secondaire du 1er degré de*:

Terno

Chignolo d’Isola

DICHIARA / DÉCLARE

di aver ricevuto la circolare n. 39 del 08/10/2014 e il relativo **allegato n. 1** *avoir reçu la circulaire n. 39 du 08/10/2014 et* ***la pièce jointe n.1***

*Date ……………………………………………. Signature du parent/tuteur……………………………………………….*

**ALLEGATO N. 1**

AUTOCERTIFICAZIONE AI FINI DI UN CONTROLLO SANITARIO

*AUTOCERTIFICATION AYANT COMME FINALITÉ UN CONTRÔLE SANITAIRE*

Io sottoscritto.....................................genitore/tutore dell’alunno...................................

Sez ............... della Scuola Infanzia/ Primaria/Secondaria di 1° grado di Terno e Chignolo d’Isola:

*Je soussigné(e)…………………………………….. parent/tuteur de l’élève …………………………………..*

*de l’école maternelle/primaire/secondaire du 1er degré de* Terno et Chignolo d’Isola:

Dichiaro/Déclare

□ di aver ispezionato il capo di mio figlio/a e di non aver rilevato la presenza di parassiti o lendini *□ avoir inspecté la tête de mon enfant et de ne pas avoir relevé la présence de parasites ou lentes*

□ di aver ispezionato il capo di mio figlio/a; di aver rilevato la presenza di parassiti o lendini e di aver eseguito il trattamento antiparassitario □ *avoir inspecté la tête de mon enfant et avoir relevé la présence de parasites ou lentes et avoir effectué le traitement anti-poux*

□ di aver accompagnato mio figlio/a dal medico curante il quale non ha rilevato la presenza di parassiti o lendini  □ *avoir accompagné mon enfant chez le médecin généraliste qui a relevé la présence de parasites ou de lentes*

□ di aver accompagnato mio figlio/a dal medico curante, che ha rilevato la presenza di parassiti o lendini e di aver eseguito il trattamento antiparassitario prescrittomi □ *avoir accompagné mon enfant chez le médecin généraliste qui a relevé la présence de parasites ou de lentes et avoir effectué le traitement anti-poux prescrit*

*Date ………………………………………………….. Signature du parent/tuteur…………………………………………*

Traduzione realizzata con il Progetto FAMI LAB'IMPACT

[www.aziendaisola.it](http://www.aziendaisola.it) Azienda Isola

e pagina Facebook Labimpact ambito Isola Bergamasca

La pédiculose de la tête

***Qu’est-ce qu’un pou ? Et la pédiculose ?***

Un pou est un insecte de 2-4 mm, qui vit et se reproduit exclusivement sur la tête de l’homme et qui se nourrit de son sang. La femelle dépose jusqu’à 10 œufs (lentes) par jour. De chaque lente, dans un délai de 7-8 jours, naîtront les parasites adultes.

La pédiculose est l’infestation par des poux ; elle touche surtout les enfants. Des foyers épidémiques s’enregistrent en effet dans la plupart des communautés scolaires.

***Comment se transmettent les poux ?***

La contamination se passe exclusivement par contact, plus rarement à travers peignes, brosses, etc. Ce n’est pas nécessairement signe d’une mauvaise hygiène et cela touche tous les milieux sociaux. Le pou, en effet, ne saute pas et ne vole pas. Il ne survit qu’un ou deux jours loin de l’être humain.

***Comment peut-on prévenir la contamination ?***

Il n’existe pas de précautions qui peuvent prévenir la pédiculose, en général. L’attention des parents, qui doivent **contrôler constamment** leurs enfants de façon à se rendre compte rapidement de la présence de poux ou de lentes et les renvoyer à l’école seulement après avoir reçu un traitement anti-poux, **est la méthode la plus efficace pour réduire au maximum la diffusion des parasites.**

💣**Il est important de rappeler que l’utilisation de traitement anti-poux pour prévenir la pédiculose est inutile et risque, au contraire, de provoquer une forte résistance des parasites à ces produits. Il faut donc utiliser ces traitements uniquement si la présence des parasites (et lentes) est avérée.**

***Comment vérifier le cuir chevelu ?***

En observant attentivement, il est facile de trouver les lentes, mesurant moins de 1 mm, qui se différencient des pellicules par leur forme ovoïde, le fait qu’elles soient translucides, qu’elles soient collées au cheveu et qu’il faille la décoller manuellement alors que les pellicules se détachent facilement même en soufflant sur le cheveu. On trouve le plus souvent les poux et les lentes dans la nuque, les tempes et derrière les oreilles.

Traduzione realizzata con il Progetto FAMI LAB'IMPACT

[www.aziendaisola.it](http://www.aziendaisola.it) Azienda Isola

e pagina Facebook Labimpact ambito Isola Bergamasca

***Que faire si un enfant a des poux ?***

Avant tout, il faut rappeler que les poux ne provoquent pas de problèmes pour la santé.

Dès que l’on constate leur présence sur la tête de l’enfant, il est nécessaire de contrôler également les autres membres de la famille. Les produits les plus efficaces sont les lotions ou gels à base de «Perméthrine/Permetrina», «Pyréthrine/Piretrina» et «Malathion» que l’on peut trouver dans toutes les pharmacies. Il faut laisser agir le produit au moins 10 minutes et suivre les indications contenues sur le feuillet explicatif. Le traitement à base de shampooing est moins efficace. Il est donc recommandé de recommencer après 7-10 jours. Si le traitement n’a pas fonctionné, il est préférable d’en changer.

Après le traitement anti-poux, il faut s’assurer qu’il n’y ait plus de lentes sur la tête en utilisant un peigne a dents serrées ou en les décollant manuellement après l’application d’une solution composée d’eau et vinaigre de quantité égale. Il est important que l’enfant n’ait plus de lentes sur la tête avant de rentrer à l’école.

Il n’est pas nécessaire d’effectuer la désinfestation des lieux de vie et de l’école. Le nettoyage quotidien suffit.

***Comment traiter les vêtements et les objets «contaminés» ?***

Les peignes et les brosses doivent être lavés avec de l’eau chaude et un shampooing anti-poux et laissés tremper dans un bassin. Les draps de lit, les taies d’oreiller, les serviettes, les vêtements, les écharpes etc. doivent être lavés en machine à 60 degrés. Tout ce qu’il n’est pas possible de laver, doit être fermé dans un sac en plastique pendant 10-20 jours. Il faut aspirer divans, fauteuils, coussins, surtout s’ils sont en tissu.

***Comment préserver la communauté ?***

Quand des cas de pédiculoses sont signalés dans les écoles, il faut que les parents contrôlent la tête de leur enfant quotidiennement et en cas de contamination, effectuer rapidement un premier traitement.

Il est important de signaler aux enseignantes la contamination de son enfant afin qu’elles puissent activer des mesures de prévention prévues à cet effet.

L’enfant peut rentrer à l’école dès le jour suivant le début de son traitement.

Dans le cas où le Proviseur ou son délégué signale aux parents d’éventuels symptômes qui puissent faire penser à une contamination, il pourra leur être demandé dès le retour de l’enfant, une déclaration relative aux mesures adoptées.

Traduzione realizzata con il Progetto FAMI LAB'IMPACT

[www.aziendaisola.it](http://www.aziendaisola.it) Azienda Isola

e pagina Facebook Labimpact ambito Isola Bergamasca